

## Bulletin officiel n° 35 du 30 septembre 2010

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Organisation du service pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011

arrêté du 31-8-2010 (NOR : MENI1000839A)

##### IGEN et IGAENR

Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011

lettre du 7-9-2010 (NOR : MENI1000870X)

#### Enseignement supérieur et recherche

##### Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'arts plastiques délivré par l'École nationale supérieure des beaux-arts

arrêté du 23-8-2010 (NOR : ESRS1000310A)

##### Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure des arts décoratifs

arrêté du 23-8-2010 (NOR : ESRS1000311A)

##### Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme de créateur industriel et du diplôme de designer textile délivrés par l'École nationale supérieure de création industrielle

arrêté du 23-8-2010 (NOR : ESRS1000312A)

##### Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques (formulation L. 75-10-1)

arrêté du 23-8-2010 (NOR : ESRS1000309A)

##### Enseignement privé

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

arrêté du 25-8-2010 (NOR : ESRS1000319A)

##### Enseignement privé

Établissements d'enseignement supérieur privés ou consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

arrêté du 25-8-2010 (NOR : ESRS1000320A)

##### Enseignement privé

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

arrêté du 25-8-2010 (NOR : ESRS1000321A)

##### Enseignement privé

Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

arrêté du 25-8-2010 (NOR : ESRS1000322A)

## **Mouvement du personnel**

### **Conseils, comités et commissions**

Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

arrêté du 19-8-2010 (NOR : ESRH1000313A)

### **Conseils, comités et commissions**

Nomination au conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

arrêté du 20-8-2010 (NOR : ESRH1000318A)

### **Nomination**

Directrice de la recherche de l'École des hautes études en santé publique

arrêté du 2-7-2010 (NOR : SASR1030540A)

### **Nominations**

Composition du jury de concours de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de recherche agronomique

arrêté du 19-8-2010 (NOR : ESRH1000314A)

### **Nominations**

Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique

arrêté du 19-8-2010 (NOR : ESRH1000315A)

### **Nominations**

Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

arrêté du 19-8-2010 (NOR : ESRH1000317A)

### **Nominations**

Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique

arrêté du 19-8-2010 (NOR : ESRH1000316A)

## Organisation générale

# Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

---

## Organisation du service pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011

NOR : MENI1000839A  
arrêté du 31-8-2010  
MEN - ESR - IG

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié, ensemble articles R. \* 241-6 à R. \* 241-16 du code de l'Éducation, notamment article 3 ; arrêté du 23-12-2008 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche

---

**Article 1** - Sont désignés auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011 :

**En qualité d'adjoint au chef du service**

- Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

**En qualité de chefs de groupe territorial**

- Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) : Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Nord-Ouest (académies d'Amiens, Caen, Lille et Rouen) : Philippe Forstmann, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Est (académies de Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) : Claudine Peretti, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Ouest (académies de Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Rennes) : Béatrice Gille, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Midi (académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse) : Gérard Saurat, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Sud-Est (académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Lyon et Nice) : Christian Peyroux, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

**Article 2** - Assurent en outre auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche une mission de coordination des travaux dans les domaines suivants :

- Enseignement scolaire : Françoise Mallet, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

- Enseignement supérieur : Jean-Richard Cytermann, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe, à compter du 4 octobre 2010

- Recherche : Alain Billon, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

**Article 3** - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 31 août 2010

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
Luc Chatel

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
Valérie Pécresse

## Organisation générale

### IGEN et IGAENR

---

## Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011

NOR : MENI1000870X  
lettre du 7-9-2010  
MEN - IG

---

Texte adressé au doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

---

Notre système d'enseignement et de recherche est engagé dans un profond mouvement de rénovation qui touche à peu près toutes ses composantes.

Par leur importance et compte tenu du temps propre au système d'enseignement, ces réformes ne peuvent être mises en œuvre que dans la durée. La réforme de l'école primaire, la rénovation de la voie professionnelle, la réforme du lycée, la modernisation de la gestion des ressources humaines, la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités ou la structuration du système national de recherche et d'innovation sont autant de changements majeurs qui demandent à être suivis avec vigilance et dans la continuité.

Ces réformes entendent toutes également donner une plus grande marge d'initiative et de responsabilité aux échelons déconcentrés de l'État et davantage d'autonomie aux établissements ou opérateurs tout en assurant le caractère national de l'éducation, qui constitue l'un des fondements du pacte républicain.

C'est pourquoi les inspections générales devront être particulièrement mobilisées au service de la politique éducative et de recherche du Gouvernement. En effet, les missions statutaires de contrôle, d'évaluation, de conseil et d'expertise des inspections générales, de même que leur rattachement direct aux ministres, leur confèrent une responsabilité particulière dans la préparation, le suivi et l'accompagnement, l'évaluation de la mise en œuvre des politiques d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, elles contribuent à garantir le caractère national de notre système d'éducation et d'enseignement supérieur alors même que leur présence effective auprès des enseignants, dans les écoles, les établissements, les services déconcentrés leur permet également de veiller à son adaptation aux situations locales et de s'assurer de la continuité des actions engagées.

Dans le cadre des compétences respectives de chacune des deux inspections et dans le souci d'une complémentarité de leurs interventions chaque fois qu'elle se révèle opportune, nous arrêtons, chacun pour ce qui le concerne, le programme de travail des inspections générales pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011 conformément aux dispositions ci-après.

Bien entendu, ce programme de travail ne couvre pas l'ensemble des travaux que les inspections sont appelées à conduire, soit dans le cadre de leurs missions permanentes, soit à la demande des ministres tout au long de l'année, le cas échéant conjointement avec d'autres inspections générales.

Les recteurs chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention des inspections générales sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale du 5 juin 1997. Les inspections générales sont également susceptibles d'intervenir pour les collectivités locales qui en feraient la demande aux ministres.

### 1 - Au titre de leurs missions permanentes

Les inspections générales assurent le suivi permanent des territoires éducatifs, des établissements d'enseignement et des services académiques ainsi que le suivi permanent et l'évaluation de l'enseignement des disciplines et de l'organisation des spécialités.

À travers leurs missions permanentes, les inspections générales se concentreront sur trois priorités :

- En accompagnement du dialogue entre l'administration centrale et les académies et à partir d'un cadre de référence qui facilitera une vision synthétique de l'action des académies, les inspections générales conduiront une analyse systématique des politiques menées dans le domaine de l'enseignement scolaire. Le constat de la rentrée scolaire ainsi que les conditions de préparation de la rentrée suivante, la situation des personnels, l'exécution des budgets opérationnels de programme académiques devront notamment faire l'objet de cette analyse, qui concernera trois académies en 2010-2011.

- Les inspections générales porteront une attention particulière à la mise en œuvre des grandes orientations de la politique éducative, en particulier l'aide à la réussite de chaque élève par la personnalisation de l'action pédagogique, la maîtrise des fondamentaux, l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, la lutte contre les sorties sans qualification, la responsabilité renforcée reconnue aux deux niveaux stratégiques que sont l'académie et l'établissement.

- Le suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur assuré par l'IGAENR se traduira par l'accompagnement des mesures prévues par la loi et visant à renforcer l'autonomie des universités. Outre ces missions permanentes, les travaux des inspections générales s'organiseront autour de deux axes principaux :
- l'aide à la mise en place des réformes et le contrôle de leur application ;
- la conduite d'études thématiques.

## 2 - L'accompagnement des réformes et le contrôle de leur application

### Pour l'enseignement scolaire

Dans la continuité des travaux conduits en 2009-2010, les inspections générales veilleront prioritairement à la mise en œuvre :

- de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique ;
- de la rénovation de la voie professionnelle ;
- de la réforme de l'enseignement primaire (fonctionnement de l'école, maîtrise du socle et des programmes scolaires et, plus spécifiquement, aide personnalisée) ;
- du programme Clair (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) ;
- de la réforme de la formation des enseignants. Dans ce cadre, elles accorderont une attention particulière à la mise en place des stages en établissements destinés aux étudiants préparant les concours et à l'accompagnement des professeurs stagiaires.

### Pour l'enseignement supérieur et la recherche

**Suite du cycle des audits préalables au passage aux responsabilités et compétences élargies.** Pour la quatrième année consécutive et dans la continuité des quatre-vingt-dix-huit audits qu'elle a déjà assurés, l'IGAENR poursuivra et achèvera les audits destinés à accompagner les universités et établissements d'enseignement supérieur dans leur préparation à l'exercice des nouvelles compétences définies par la [loi du 10 août 2007](#) sur les libertés et responsabilités des universités.

#### **Audits des fonctions support et soutien dans les universités et les organismes de recherche**

- Audit de la fonction support et de la fonction soutien à la recherche dans les organismes de recherche et les universités.
- Audit du pilotage et de l'organisation de la fonction formation dans les universités (avec focalisation sur le niveau licence).

## 3 - Les études et missions thématiques

En 2010-2011, les inspections générales assureront les missions ou études portant sur les thèmes suivants :

### Pour l'enseignement scolaire

- les pratiques d'évaluation des élèves ; dans la poursuite des travaux menés en 2009-2010, les études porteront sur le contrôle en cours de formation et l'évaluation des langues vivantes au baccalauréat STG ;
- l'école maternelle ;
- le remplacement ;
- la situation de l'Union nationale du sport scolaire ;
- l'élaboration d'un cadre de référence pour les partenariats avec les associations complémentaires de l'école ;
- l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité ;
- les expérimentations d'un enseignement de la philosophie avant la classe terminale ;
- le suivi des évolutions statutaires de l'enseignement dans les territoires français du Pacifique.

### Pour l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur

- l'évaluation des « cordées de la réussite » ;
- le suivi de la mise en place des internats d'excellence ;
- le fonctionnement des jurys de VAE ;
- le suivi des expérimentations en sections de techniciens supérieurs.

### Pour l'enseignement supérieur et la recherche

- intégration du volet international du Cnous dans Campus France ;
- bilan de la mise en œuvre du « référentiel enseignants-chercheurs » ;
- évolution de l'emploi étudiant ;
- diffusion de la culture scientifique : bilan et perspectives ;
- développement des pôles universitaires de proximité : bilan et bonnes pratiques.

Les travaux conduits au titre des missions permanentes, de l'accompagnement des réformes et des études thématiques font l'objet de rapports destinés aux ministres, ainsi que de notes périodiques et de points d'étape. Tout au long de l'année, les inspections générales pourront également, sur demande des ministres ou spontanément, produire des notes d'expertise et de proposition destinées aux ministres, sur le fonctionnement du service public d'enseignement.

Les inspections générales assurent ces missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il leur appartient de déterminer et que les notes et rapports remis aux ministres explicitent.

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
Luc Chatel

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
Valérie Pécresse

Enseignement supérieur et recherche

**Master**

---

**Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'arts plastiques délivré par l'École nationale supérieure des beaux-arts**

NOR : ESRS1000310A  
arrêté du 23-8-2010  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 août 2010, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 à 2015, aux titulaires du diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) délivré par l'École nationale supérieure des beaux-arts.

## Enseignement supérieur et recherche

### Master

---

## Attribution du grade aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure des arts décoratifs

NOR : ESRS1000311A  
arrêté du 23-8-2010  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 août 2010, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 à 2015, aux titulaires du diplôme délivré par l'École nationale supérieure des arts décoratifs, options :

- architecture intérieure ;
- art espace ;
- cinéma d'animation ;
- design graphique/multimédia ;
- design objet ;
- design textile ;
- design vêtement ;
- image imprimée ;
- photo/vidéo ;
- scénographie.

Enseignement supérieur et recherche

**Master**

---

**Attribution du grade aux titulaires du diplôme de créateur industriel et du diplôme de designer textile délivrés par l'École nationale supérieure de création industrielle**

NOR : ESRS1000312A  
arrêté du 23-8-2010  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 août 2010, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 et 2013, aux titulaires des diplômes :

- de créateur industriel
- de designer textile

délivrés par l'École nationale supérieure de création industrielle.

## Enseignement supérieur et recherche

### Master

---

#### **Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques (formulation L. 75-10-1)**

NOR : ESRS1000309A  
arrêté du 23-8-2010  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 août 2010, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 à 2015, aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), délivré par les écoles supérieures d'art suivantes :

- École nationale supérieure d'art de Dijon, option « Art » et option « Design » ;
- École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole, option « Art » ;
- École supérieure d'art et design de Saint-Étienne, option « Art » et option « Design » ;

## Enseignement supérieur et recherche

### Enseignement privé

---

## Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

NOR : ESRS1000319A  
arrêté du 25-8-2010  
ESR - DGESIP A MESESP

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêtés du 22-8-2003, du 19-8-2005, du 24, du 30 et du 31-8-2006, du 8-1-2007 et du 1-10-2007 ; arrêté du 25-3-2010 ; arrêté du 8-7-2010 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 26-4-2010, 19 et 20-5-2010, 7-6-2010 et 17-6-2010 ; avis du CNESER du 20-7-2010

---

**Article 1** - Les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires en évaluation périodique figurant en annexe 1 du présent arrêté sont autorisés à délivrer, à compter du 1er septembre 2010, un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, pour les durées mentionnées au tableau annexé.

**Article 2** - Les établissements figurant en annexe 2 du présent arrêté sont autorisés à délivrer, à compter du 1er septembre 2010, un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, pour les durées mentionnées au tableau annexé.

**Article 3** - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'[arrêté du 23 avril 2003](#) susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministre chargé de l'Enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 4** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 25 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

**Annexe 1**  
**Évaluation périodique 2009-2010**

Académie	Établissement	Libellé court	Durée du visa à compter du 1er septembre 2010
Amiens	École supérieure de commerce d'Amiens Picardie	ESC Amiens	4 ans
Amiens	Institut supérieur d'administration et de management d'Amiens	ISAM Amiens	4 ans
Besançon	École supérieure des technologies et des affaires de Belfort	ESTA Belfort	6 ans
Dijon	École supérieure de commerce de Dijon	ESC Dijon	5 ans
Lille	SKEMA Business School (site de Lille)	SKEMA Lille (ex-programme ESC Lille)	1 an
Lille	École des hautes études commerciales du Nord	EDHEC Lille	6 ans
Lille	École supérieure de management de l'entreprise	ESPEME Lille-Nice	6 ans
Lille	Institut d'économie scientifique et de gestion	IESEG Lille	6 ans
Nancy-Metz	ICN Business School	ICN	6 ans
Reims	École supérieure de commerce de Reims	ESC Reims	5 ans
Reims	Groupe ESC Reims-Centre d'études supérieures européennes de management	CESEM Reims	5 ans

**Annexe 2**

Académie	Établissement	Libellé court	Durée du visa à compter du 1er septembre 2010
Aix-Marseille	EUROMED Management - École de gestion et de commerce (Avignon, Bastia, Marseille)	EGC Méditerranée (sauf le site de Marrakech)	3 ans
Grenoble	École de gestion et de commerce Drôme-Ardèche (Valence)	EGC Drôme-Ardèche	2 ans
Lyon	École internationale de commerce et de développement 3A	EICD 3A (Bac+4)	1 an
Lyon	Groupe de l'école supérieure de commerce de Saint-Etienne - programme du Centre de management international	ESC St Etienne (CMI) (Bac+4)	2 ans
Martinique	École de gestion et de commerce de Martinique	EGC Martinique	5 ans
Nantes	École de gestion et de commerce du Maine (Le Mans)	EGC du Maine	2 ans
Nantes	École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise	ESIAME Cholet	3 ans
Nouvelle-Calédonie	École de gestion et de commerce du Pacifique Sud	EGC Pacifique	2 ans
Paris	Institut supérieur de gestion	ISG	3 ans
Paris	Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales	ISTEC	3 ans
Paris	European Business School (École européenne de gestion)	EBS (passage à Bac+5)	3 ans
Poitiers	Groupe de l'école supérieure de commerce de La Rochelle - Institut européen de commerce et de gestion	IECG La Rochelle (Bac+4)	4 ans
Rennes	Groupe de l'école supérieure de commerce Bretagne Brest - Programme d'administration des entreprises	ESC Brest - PAE (Bac+3)	3 ans (site de Brest uniquement)

## Enseignement supérieur et recherche

### Enseignement privé

## Établissements d'enseignement supérieur privés ou consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

NOR : ESRS1000320A  
arrêté du 25-8-2010  
ESR - DGESIP A MESESP

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 18-9-2009 et du 19-5-2010 ; avis du CNESER du 20-7-2010

**Article 1** - Les établissements d'enseignement supérieur privés en annexe ci-jointe sont autorisés à délivrer un diplôme visé à Bac+3 par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, à compter du 1er septembre 2010, pour les durées précisées dans le tableau annexé à cet arrêté.

Le bénéfice du visa du diplôme est également accordé aux élèves en cours de formation et ayant débuté leur scolarité lors des rentrées 2007, 2008 et 2009 et ayant satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies par la demande susvisée.

**Article 2** - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'[arrêté du 23 avril 2003](#) susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'Enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 25 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

### Annexe

Académie	Établissement	Libellé court	Durée du visa à compter du 1er septembre 2010
Bordeaux	École supérieure de commerce de Pau, programme « Management négociation clients »	ESC Pau (Bac+3)	2 ans
Lyon	Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon, programme « Responsable du développement commercial et marketing »	IDRAC Lyon (Bac +3)	1 an
Orléans-Tours	ISEME (groupe de l'ESCEM Tours-Poitiers)	ISEME Tours-Poitiers (Bac+3)	3 ans

Enseignement supérieur et recherche

**Enseignement privé**

---

**Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur**

NOR : ESRS1000321A  
arrêté du 25-8-2010  
ESR - DGESIP A MESESP

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 99-747 du 30-8-1999 modifié, notamment article 2-4°-1er alinéa ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêtés des 4-8-2004, 24 et 30-8-2006, 1-10-2007, 15-9-2008 et 2-7-2009 ; arrêtés du 24-2-2005, 30-8-2006, 19 et 20-4-2007, 1-10-2007, 15-9-2008 et 2-7-2009 ; arrêté du 25-3-2010 ; arrêté du 8-7-2010 ; arrêté du 25-8-2010 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion des 26-4-2010, 19 et 20-5-2010, 7 et 17-6-2010 ; avis du CNESER du 20-7-2010

---

**Article 1** - À compter du 1er septembre 2010, le grade de master est conféré aux titulaires des diplômes visés des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires, mentionnés dans les tableaux annexés à cet arrêté pour les durées précisées dans ces tableaux.

**Article 2** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 25 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

**Annexe 1**  
**Évaluation périodique 2009-2010**

Académie	Établissement	Libellé court	Durée d'attribution du grade de master à compter du 1er septembre 2010
Amiens	École supérieure de commerce d'Amiens	ESC Amiens	2 ans
Dijon	École supérieure de commerce	ESC Dijon	5 ans
Lille	SKEMA Business School (site de Lille)	SKEMA Lille (ex programme ESC Lille)	1 an
Lille/Nice	École des hautes études commerciales du Nord	EDHEC	6 ans
Lille	Institut d'économie scientifique et de gestion	IESEG	6 ans
Nancy-Metz	ICN Business School	ICN	4 ans
Reims	École supérieure de commerce de Reims	ESC Reims	5 ans
Reims	École supérieure de commerce de Troyes	ESC Troyes	4 ans

**Annexe 2**

Académie	Établissement	Libellé court	Durée d'attribution du grade de master à compter du 1er septembre 2010
Bordeaux/Paris	Institut des hautes études économiques et commerciales	INSEEC	3 ans
Clermont-Ferrand	École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand	ESC Clermont	5 ans
Nantes	École supérieure des sciences commerciales d'Angers	ESSCA Angers	4 ans
Orléans-Tours	École supérieure de commerce et de management Tours-Poitiers	ESCEM Tours-Poitiers	6 ans
Paris	Institut supérieur de commerce	ISC	2 ans
Paris	Institut supérieur de gestion	ISG	3 ans
Paris	European Business School (École européenne de gestion)	EBS Paris (passage à Bac+5)	2 ans
Poitiers	École supérieure de commerce de La Rochelle	ESC La Rochelle	4 ans
Rennes	École supérieure de commerce de Bretagne	ESC Brest	2 ans (site de Brest uniquement)
Rennes	École supérieure de commerce de Rennes	ESC Rennes	3 ans
Versailles	Télécom école de Management d'Évry	TELECOM école de management	5 ans

## Enseignement supérieur et recherche

### Enseignement privé

---

## Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur

NOR : ESRS1000322A  
arrêté du 25-8-2010  
ESR - DGESIP A MESESP

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 1-10-2007 ; avis du CNESER du 20-7-2010

---

**Article 1** - L'école de design de Nantes est autorisée, à délivrer le diplôme visé intitulé « diplôme de design » par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2010.

**Article 2** - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'[arrêté du 23 avril 2003](#) susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministre chargé de l'Enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 25 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

## Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1000313A  
arrêté du 19-8-2010  
ESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié, notamment article 17 ; sur proposition de la présidente de l'Institut national de la recherche agronomique

---

**Article 1** - La composition par groupe de disciplines des commissions chargées d'établir les listes d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe pour l'année 2010 est fixée comme suit :

#### COMMISSION I

Groupe de disciplines : Génétique et physiologie animales et végétales

- Marion Guillou : présidente

#### Personnalités scientifiques extérieures

- Jean-Christophe Glaszmann
- Catherine Jessus
- Hélène Barbier-Brygoo
- Jacques Epelbaum
- Monsieur Michel Georges
- Madame Danièle Evain-Brion
- Barbara Demeneix
- Martine Hausberger
- Catherine Ronin

#### Membres INRA

- Philippe Chemineau
- Monsieur Dominique De Vienne
- Patrick Prunet
- Roland Salesse
- Jean-Michel Elsen
- Patrick Herpin
- Pierre Mormede
- Christian Huyghe
- Monsieur Michel Renard

#### Membre élu

- Titulaire : Annie Marion-Poll
- Suppléant : Charles-Éric Durel

#### COMMISSION II

Groupe de disciplines : Écologie, santé animale et végétale

- Marion Guillou : présidente

#### Personnalités scientifiques extérieures

- Madame Dominique Expert
- Madame Dominique Costagliol
- Odile Kellermann
- Yannis Michalakis
- Madame Dominique Roby

#### Membres INRA

- Monsieur Stéphane Blanc
- Erwin Dreyer
- Francis Martin
- Sylvie Recous
- Bernard Montuelle

- Jean-François Soussana

**Membre élu**

- Titulaire : Jean-Christophe Simon
- Suppléant : Jean-François Dhote
- Suppléant : Christian Ducrot

**COMMISSION III**

Groupe de disciplines : Agronomie et environnement - sciences économiques de la décision

- Marion Guillou : présidente

**Personnalités scientifiques extérieures**

- Françoise Burel
- Gilles Celeux
- Marie-Odile Cordier
- Alain Rallet
- Katheline Schubert

**Membres INRA**

- Hervé Guyomard
- Jean-Marie Cornuet
- Laurent Lapchin
- Marianne Lefort
- Amédée Mollard
- Jean-Louis Peyraud
- Françoise Vedele
- Sylvain Plantureux

**Membre élu**

- Titulaire : Vincent Requillart
- Suppléant : Bernard Nicolardot

**COMMISSION IV**

Groupe de disciplines : Nutrition humaine, sécurité des aliments et génie des procédés

- Marion Guillou : présidente

**Personnalités scientifiques extérieures**

- Monsieur Claude Gaillardin
- Philippe Gambert
- Claudine Junien
- Pierre Monsan
- Monsieur Michel Rigoulet

**Membres INRA**

- Madame Dominique Buzoni
- Gérard Cabello
- Véronique Cheynier
- Jean Fioramonti
- Xavier Leverage
- Philippe Noirot

**Membre élu**

- Titulaire : Florence Forget
- Suppléant : Sophie Laye
- Suppléant : monsieur Stéphane Aymerich

**COMMISSION V**

Groupe de disciplines : Gestion de la recherche

- Marion Guillou : présidente

**Personnalités scientifiques extérieures**

- Ghislaine Filliatreau
- Eva Giesen
- Madame Pascale Margot-Rougerie
- Étienne Landais

**Membres INRA**

- Pierre-Henri Duée
- Monsieur Emmanuel Jolivet
- Pierre Stengel
- Madame Michèle Marin

**Membre élu**

- Titulaire : Monsieur Daniel Guemene
- Suppléant : Christian Steinberg
- Suppléant : Liliana Di Pietro

**Article 2** - La présidente de l'Institut national de la recherche agronomique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,

Le sous directeur du développement professionnel et des relations sociales,  
Michel Leveque

Mouvement du personnel

**Conseils, comités et commissions**

---

## **Nomination au conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques**

NOR : ESRH1000318A  
arrêté du 20-8-2010  
ESR - DGRH A 1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 20 août 2010, Pierre Demeulenaere, professeur des universités, est nommé membre du conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques en qualité de représentant du Centre national de la recherche scientifique, en remplacement d'Isabelle Lamberterie, pour la durée du mandat qui reste à couvrir.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Directrice de la recherche de l'École des hautes études en santé publique

NOR : SASR1030540A  
arrêté du 2-7-2010  
SAS - ESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la ministre de la Santé et des Sports, en date du 2 juillet 2010, Marie Aline Bloch est nommée directrice de la recherche de l'École des hautes études en santé publique pour une durée de cinq ans.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition du jury de concours de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de recherche agronomique

NOR : ESRH1000314A  
arrêté du 19-8-2010  
ESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983, notamment articles 40 à 44 ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêté du 14-6-2010

---

**Article unique** - La composition du jury d'admissibilité du concours ouvert pour le recrutement d'un directeur de recherche de 1ère classe au titre des disciplines « Génétique et physiologie animales et végétales » est fixée ainsi qu'il suit :

#### **Le président**

- Philippe Chemineau, DREX, INRA

#### **Membre élu**

- David Bouchez (titulaire), DR1, INRA  
- Philippe Guerche (suppléant), DR1, INRA

#### **Membres**

- Hélène Lucas, DR1, INRA  
- Alain Charcosset, DR1, INRA  
- Antoine Kremer, DREX, INRA  
- Marie-Angèle Grandbastien, DR1, INRA  
- Madame Michèle Tixier-Boichard, DR1, INRA  
- Monsieur André Charrier, PREX, extérieur  
- Monsieur Joël Cuguen, PR1, extérieur  
- Manuela Chaves, professeur, extérieur  
- Janice Britton-Davidian, DR1, extérieur

Fait à Paris, le 19 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,

Le sous directeur du développement professionnel et des relations sociales,  
Michel Leveque

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1000315A  
arrêté du 19-8-2010  
ESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié, notamment articles 40 à 44 ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêté du 14-6-2010

---

**Article unique** - La composition du jury d'admissibilité du concours ouvert pour le recrutement d'un directeur de recherche de 2ème classe au titre des disciplines « Agronomie et environnement - Sciences économiques de la décision » est fixée ainsi qu'il suit :

**Le président**

- Hervé Guyomard, DR1, INRA

**Membre élu**

- Arnaud Reynaud (titulaire), DR2, INRA
- Madame Siobhan Staunton (suppléant), DR2, INRA
- Laurence Denaix (suppléant), DR2, INRA

**Membres**

- Bruno Goffinet, DR1, INRA
- Bertrand Schmitt, DR1, INRA
- Madame Danielle Galliano, DR2, INRA
- Antoine Cornuejols, PR2, extérieur
- Madame Pascale Laborier, PR1, extérieur
- Édith Perrier, DR2, extérieur
- Catherine Paradeise, PR1, extérieur
- Gilles Rotillon, PRex, extérieur

Fait à Paris, le 19 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,  
Michel Leveque

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1000317A  
arrêté du 19-8-2010  
ESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié, notamment articles 13 à 19 ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêtés des 14 et 21-6-2010

---

**Article unique** - La composition du jury d'admissibilité des concours de chargés de recherche de 1ère classe est constituée de la façon suivante :

**Discipline** : Agriculture, Alimentation, Environnement

#### **Président**

- Élisabeth De Turckheim, INRA, DRE

#### **Membre élus**

- Caroline Leroux (titulaire), INRA, DR 2
- Gérard Duc (suppléant), INRA, DR 2
- Nathalie Dubois-Peyrard (suppléant), INRA, CR 1
- Jean-Pierre Renou (suppléant), INRADR 2,

#### **Membres**

- Sébastien Aubourg, INRA, CR 1
- Véronique Coxam, INRA, DR 2
- Éric Giraud-Heraud, INRA, DR 2
- Hervé Guyomard, INRA, DR 1
- Xavier Leverve, INRA, PUPH
- Françoise Plas-Simon, INRA, DR 2
- Rachid Senoussi, INRA, DR 2
- Jean-François, Soussana, INRA, DR1
- Monsieur Joël Cuguen, extérieur, PR 1
- Monsieur Dominique, Job, extérieur, DR 1
- Chantal Loyce, extérieur, MC
- Laurence Navailles, extérieur, CR 1
- Édith Perrier, extérieur, DR 2
- Catherine Ronin, extérieur, PR 1
- Patrick Trieu-Cuot, extérieur, chef de laboratoire

Fait à Paris, le 19 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,  
Michel Leveque

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1000316A  
arrêté du 19-8-2010  
ESR - DGRH A1-2

---

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié, notamment articles 40, 42 à 44 ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêtés des 14 et 21-6-2010 ; sur proposition de la présidente de l'INRA

---

**Article 1** - La composition des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2ème classe pour l'année 2010 est fixée ainsi qu'il suit :

### Écologie, santé animale et végétale

#### Le président

- Jean-François Soussana, DR1, INRA

#### Membre élu

- Marie-Pierre Turpault (titulaire), DR2, INRA
- Bruno Favery (suppléant), DR2, INRA
- Monsieur Michel Renou (suppléant), DR2, INRA

#### Membres

- Anne-Françoise Adam-Blondon, DR2, INRA
- Madame Marie-Laure Desprez-Loustau, DR2, INRA
- Jean-Marc Guehl, DR1, INRA
- Olivier Le Gall, DR1, INRA
- Nathalie Munier Jolain, DR2, INRA
- Thierry Pineau, DR1, INRA
- Flavie Vanlerberghe-Massuti, DR2, INRA
- Christian Amblard, DR1, extérieur
- Pierre Boulanger, PR1, extérieur
- Claire Chenu, PR2, extérieur
- Yves Gaudin, DR2, extérieur
- Jean-Dominique Lebreton, DR1, extérieur
- Alain Ourry, PR1, extérieur
- Monsieur Jacki Shykoff, DR2, extérieur

### Nutrition humaine, sécurité des aliments et génie des procédés

#### Le président

- Xavier Leverve, PU-PH, INRA

#### Membre élu

- Monsieur Michel Hebraud (titulaire), DR2, INRA
- Patrick Borel (suppléant), DR2, INRA
- Paul-Henri Ducrot (suppléant), DR2, INRA

#### Membres

- Marie-Josèphe Amiot-Carlin, DR2, INRA
- Monique Axelos, DR1, INRA
- Monsieur Dominique Buzoni, DR1, INRA
- Véronique Cheynier, DR1, INRA
- Patrick Etievant, DR1, INRA
- Sophie Laye, DR2, INRA
- Nicolas Lindley, DR2, INRA
- Madame Emmanuelle Maguin, DR1, INRA
- Philippe Besnard, PR1, extérieur
- François Boue, DR1, extérieur
- Monsieur Azeddine Driouich, PR1, extérieur
- Bernard Fromenty, DR2, extérieur
- Christiane Keriél, PR1, extérieur

- Monsieur André Klier, PREx, extérieur
- Carina Prip-Buus, DR2, extérieur
- Monsieur Michel Rigoulet, PR1, extérieur

#### Gestion de la Recherche

##### **Le président**

- Madame Michèle Marin, PREx, INRA

##### **Membre élu**

- Françoise Plas-Simon (titulaire), DR2, INRA
- Anne-Marie Chèvre (suppléant), DR2, INRA
- Jean-Louis Berdague (suppléant), DR2, INRA

##### **Membres**

- Fabrice Marty, Ingénieur GREF, INRA
- Pascaline Garnot, DR2, INRA
- Laurent Bruckler, DREx, INRA
- Isabelle Henry, DR2, extérieur
- Vincent Mignotte, DR2, extérieur
- Laurent Rosso, Ingénieur GREF, extérieur

#### Agronomie et environnement - Sciences économiques de la décision

##### **Le président**

- Hervé Guyomard, DR1, INRA

##### **Membre élu**

- Laurence Denaix (titulaire), DR2, INRA
- Sophie Schbath (suppléant), DR2, INRA
- Monsieur Pascal Monestiez (suppléant), DR2, INRA

##### **Membres**

- Bruno Goffinet, DR1, INRA
- Jean-Marc Meynard, DR1, INRA
- Bertrand Schmitt, DR1, INRA
- Guy Richard, DR1, INRA
- Madame Danielle Galliano, DR2, INRA
- Christian Huyghe, DR1, INRA
- Françoise Lescourret, DR2, INRA
- Sylvie Recous, DR1, INRA
- Antoine Cornuejols, PR2, extérieur
- Madame Pascale Laborier, PR1, extérieur
- Alain Ourry, PR1, extérieur
- Édith Perrier, DR2, extérieur
- Catherine Paradeise, PR1, extérieur
- Gilles Rotillon, PREx, extérieur

#### Génétique et physiologie animales et végétales

##### **Le président**

- Philippe Chemineau, DREx, INRA

##### **Membre élu**

- Judith Burstin (titulaire), DR2, INRA
- Edwige Quillet (suppléant), DR2, INRA
- Marie-Hélène Pinard Van Der Laan (suppléant), DR2, INRA

##### **Membres**

- Hélène LucasDR1, INRA
- Monsieur Frédéric Gaymard, DR2, INRA
- Benoît Malpaux, DR1, INRA
- Denis Milan, DR1, INRA
- Christophe Plomion, DR1, INRA
- Philippe Monget, DR2, INRA
- Catherine Bellini, DR2, INRA
- Peter Rogowsky, DR2, INRA
- Eduardo Manfredi, DR2I, NRA
- Edmond-Paul Crihiu, DR1, INRA
- Martine Yerle, DR2, INRA
- Edith Pajot, DR2, INRA

- Maria Manzanara, PR2, INRA
- Monsieur Claude Duchamp, PR1, extérieur
- Laurent Nussaume, chef de laboratoire, extérieur
- Jean-Nicolas Volff, PR2, extérieur
- Francis Quetier, PReX, extérieur
- Anne Duittoz, PR2, extérieur

**Article 2** - La présidente de l'Institut national de la recherche agronomique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 août 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,  
Michel Leveque